

15 mars 2022

Amb. Abdulla Shahid

Président de l'Assemblée générale

Nations Unies

Concerne: Fermeture de l'espace pour la société civile : Un appel à une participation significative de toutes les parties prenantes à l'ensemble du FEMI

Excellence Amb. Shahid,

Nous espérons que cette lettre vous trouvera en bonne santé. Nous, les coalitions et organisations de la société civile soussignées (¹), nous adressons aujourd'hui à vous pour vous faire part de nos préoccupations concernant le rétrécissement de l'espace pour une représentation et une participation pleines, significatives et auto-organisées de la société civile aux Nations unies en général, et plus particulièrement au prochain Forum d'Examen des Migrations Internationales (FEMI).

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une multiplication des cas d'exclusion systémique de la société civile au sein des Nations unies. Si le COVID-19 a été cité pour expliquer cette exclusion,² nombre de ces pratiques sont antérieures à la pandémie. Cette situation constitue une menace pour la démocratie³ et, comme l'ont souligné plus de 60 États membres des Nations unies, elle porte également atteinte à la *responsabilité collective* des Nations unies *de respecter, protéger et promouvoir la liberté de s'engager auprès des Nations unies en tant qu'exercice des libertés fondamentales et des droits de l'homme pour toutes et tous*.⁴

Alors que le premier FEMI représente une opportunité cruciale pour garantir la mise en place d'un processus efficace, inclusif et respectueux des droits pour évaluer la mise en œuvre du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (PMM), nous craignons qu'il n'inclue pas de **manière significative** les voix des personnes migrantes et de la société civile.

En tant qu'organisations de personnes migrantes et autres organisations de la société civile - dans la plupart des cas, des groupes qui se sont constamment engagés dans l'ensemble du processus du PMM, du Sommet de haut niveau des Nations unies sur les réfugiés et les migrants de 2016 à la Conférence de Marrakech de 2018, et dans ces premières années de mise en œuvre du PMM, nous sommes alarmés par l'exclusion complète de toutes les parties prenantes de la participation en personne à l'événement d'information sur le rapport du Secrétaire général pendant la Semaine de la migration, et des négociations à venir de la déclaration sur les progrès réalisés. Ni les consultations

¹ Vous trouverez la liste des soutiens actuels à la fin de cette lettre. Les soutiens supplémentaires après aujourd'hui continueront d'être ajoutés [en ligne ici](#).

² Nous nous félicitons de la réouverture progressive, et de l'accès de la société civile au siège de l'ONU cette semaine, en espérant que cela se poursuivra pour l'[ensemble](#) du FEMI.

³ Dans son rapport intitulé [Civic Space on a Downward Spiral](#), Civicus indique que le nombre de personnes vivant dans des pays où l'espace civique est fortement restreint a augmenté, puisque 87 % de la population mondiale vit désormais dans des pays classés comme fermés, réprimés ou obstrués.

⁴ [Déclaration conjointe](#) menée par le Costa Rica et le Danemark, et soutenue par [61 États membres](#), pour dénoncer le rétrécissement de l'espace civique aux Nations unies, juin 2021.

parallèles avec les parties prenantes uniquement,⁵ ni la possibilité de fournir des contributions écrites via l'espace de discussion du Migration Hub⁶ ne peuvent remplacer la présence, la participation et le dialogue actif de la société civile avec les Etats membres et les autres parties prenantes pendant les négociations de la déclaration sur les progrès réalisés et du FEMI lui-même.

Lorsque les personnes migrantes et les groupes qui y sont alliés ne sont pas en mesure d'être présents dans la salle pour parler de leurs intérêts collectifs, les politiques migratoires souffrent d'un manque de connaissance et de contribution des principales parties prenantes, ce qui entraîne une évaluation inexacte et des efforts de mise en œuvre potentiellement mal fondés et excluants. Transposée au FEMI, cette tendance risquerait d'amplifier une omission critique dans le PMM-même : le manque d'accent clair sur la promotion et la protection des libertés civiques⁷ pour les personnes migrantes et les groupes de la société civile qui fournissent des services ou des plateformes pour leurs voix.⁸

Le fait d'entraver intentionnellement la participation active et auto-organisée des parties prenantes les plus touchées au sein du FEMI lui-même mèneraient le Forum et la déclaration sur les progrès réalisés à ne présenter qu'un compte rendu partiel des progrès et des défis du PMM. Cela nuirait au principe directeur du PMM, à savoir l'approche mobilisant l'ensemble de la société,⁹ et à la pertinence du PMM lui-même.

Notre demande d'accès complet

⁵ Par exemple, la récente réunion publique des co-facilitateurs avec les parties prenantes sur la déclaration sur les progrès réalisés du FEMI, la prochaine réunion publique du 20 avril après que la déclaration sur les progrès réalisés ait été en grande partie finalisée, et la consultation que vous organiserez demain sur l'audition multi-parties prenantes.

⁶ Certaines organisations attendent toujours une réponse à leur demande d'inscription à l'espace de discussion, plusieurs jours après en avoir fait la demande.

⁷ Comme le détaille le rapport 2020 ([A/HRC/44/42](#)) du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, la capacité des personnes migrantes à exercer leurs libertés civiques est de plus en plus menacée dans le monde, car elles sont confrontés à des obstacles juridiques et pratiques à l'exercice de leurs droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression. De même, les groupes alliés des personnes migrantes se trouvent de plus en plus limités dans leurs activités, notamment par des restrictions juridiques ciblées qui peuvent les empêcher de s'enregistrer en tant qu'organisations non gouvernementales. Et l'on constate également une augmentation du harcèlement, des arrestations et des attaques des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme par les États.

⁸ Étant donné que les groupes alliés des personnes migrantes, y compris les organisations de travailleurs et travailleuses migrantes, sont souvent dépourvus d'enregistrement légal national ou de soutien de la part de leurs gouvernements, ils sont non seulement entravés dans leurs efforts pour faire avancer les objectifs du PMM par leur travail, mais aussi interdits d'obtenir l'accréditation spéciale nécessaire pour participer à des forums multilatéraux, tels que le FEMI.

⁹ Comme l'indique le paragraphe 15, section (j) du PMM, *"Le Pacte mondial promeut la création de vastes partenariats multipartites, pour que la question des migrations soit traitée sous tous ses aspects en faisant participer à la gouvernance des migrations les migrants, les diasporas, les populations locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les médias et les autres acteurs concernés."* Cela est encore renforcé au paragraphe 44, où les États membres s'engagent à *"... mettre en œuvre le Pacte mondial en coopération et en partenariat avec les migrants, la société civile, les associations de migrants et les organisations issues de la diaspora, les organisations d'inspiration religieuse, les autorités et les communautés locales, le secteur privé, les syndicats... et les autres parties prenantes."*

Par conséquent, nous demandons qu'un espace significatif nous soit accordé lors du FEMI en mai prochain, comme l'ont demandé à plusieurs reprises les États membres,¹⁰ et nous demandons ce qui suit :

- **L'accès en personne à la salle de réunion des négociations** au siège de l'ONU, ainsi que la diffusion en direct, **pendant les consultations des États membres** (28 mars, 7 avril, 18 avril) sur la déclaration sur les progrès réalisés. C'est ce qui a été fait lors des négociations de la Déclaration de New York de 2016 et du PMM de 2018.
- **Des réunions en personne et virtuelles organisées par les co-facilitateurs avec la société civile et d'autres parties prenantes** immédiatement **avant ou pendant chacune des sessions de négociation** afin de fournir une contribution directe et immédiate. Cette pratique s'est poursuivie tout au long des négociations du PMM. Actuellement, la seule réunion prévue avec les co-facilitateurs est le 20 avril, après la fin de la plus grande partie des négociations.
- **Une pleine participation à l'ensemble du FEMI** (comme cela est clairement détaillé au paragraphe 24(a) de la résolution sur les modalités du FEMI) et pas seulement à l'audition multipartite, dans la salle de réunion elle-même, et pas dans une salle de débordement, avec les mêmes modalités qui s'appliqueront aux États membres.
- Au-delà des orateurs et oratrices désignés pour les tables rondes de la société civile, **des opportunités actives en salle pour plusieurs délégué-e-s de la société civile** d'interagir avec les États membres et d'autres parties prenantes dans chacune des quatre tables rondes.
- Un **nombre égal de délégué-e-s** par organisation accréditée de parties prenantes, **y compris la présence dans la salle**, comme cela sera accordé aux délégations des États membres.

Dans les futurs FEMI (et autres espaces de l'ONU), nous demandons :

- Des modalités qui permettent à la société civile et aux autres parties prenantes d'**auto-organiser notre engagement** dans le FEMI et de désigner le leadership de la société civile de manière démocratique et transparente.
- La **suppression de la clause de non-objection** concernant l'accréditation de la société civile et des autres parties prenantes dans les modalités.
- La **suppression de l'exigence d'enregistrement dans un pays** pour demander l'accréditation, car elle ignore les réalités nationales de fermeture d'espace pour les personnes migrantes et les organisations qui les représentent dans l'exercice de leurs droits civiques.

¹⁰ En ce qui concerne plus particulièrement l'examen des progrès accomplis dans la réalisation du PMM, les États membres se sont engagés, au paragraphe 49(d), à ce que le FEMI "... offrira l'occasion de faire intervenir d'autres parties prenantes...". À l'appui de cet engagement, un an plus tard, le paragraphe 4 de la résolution sur les modalités du FEMI "Réaffirme qu'il importe que toutes les parties prenantes participent aux forums...".

- **Une interprétation** fiable et de qualité suffisante **dans toutes les langues officielles des Nations Unies** lors de tous les événements, et un **financement dédié pour soutenir la participation des** membres de la **société civile de base** et des autres parties prenantes.

Seules ces modalités inclusives permettront à la société civile de participer pleinement, de manière représentative et significative au FEMI, qui se veut inclusif, ouvert et transparent, comme l'ont souligné les co-facilitateurs. Ces mesures, qui sont cohérentes avec les phases de consultation, de bilan et de négociations du PMM (2017-2018), ainsi qu'avec la Conférence de Marrakech (2018), seront essentielles pour une véritable approche mobilisant l'ensemble de la société, et un Forum d'Examen des Migrations Internationales véritablement réussi, qui fasse progresser la réalisation du Pacte mondial pour les migrations et des Objectifs de développement durable.

Nous nous réjouissons de participer activement à votre consultation de demain et de pouvoir poursuivre le dialogue sur ces préoccupations pressantes et urgentes.

Liste des signataires

Une liste des signataires est régulièrement mise à jour [en ligne ici](#).